



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007357

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 21/11/2023

**Séance du 06 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

45 - Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Groupe OGF - Année 2022

## Contrat de concession de service public - Crématorium de Besançon - Groupe OGF - Année 2022

**Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe**

	Date	Avis
Commission Consultative des services publics locaux CC SPL	06/10/2023	Favorable
Commission n° 1	19/10/2023	Information
Commission de contrôle financier	19/10/2023	Favorable

### Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium à la Société OGF, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

### I – Principales caractéristiques du contrat de CSP

Objet : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

Date de signature : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1<sup>er</sup> aout 2010

Durée : 17 ans – Echéance le 31 juillet 2027.

Caractéristiques générales du contrat : La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers.

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

Délégataire : OGF (suite au rachat d'ATRIUM en 2018) dont le Président est M. Philippe LEROUGE.

### II – Activité- qualité du service

#### **A/ Evolution de la mortalité en France**

En 2022, 673 000 personnes sont décédées en France, soit 12 000 de plus qu'en 2021 et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19. Cette augmentation est notamment due au fait que la pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

Parallèlement, le nombre de crémations en France évolue régulièrement à la hausse, pour atteindre 286 695 en 2022, soit 43,6 % du nombre des décès.



## Activité à Besançon

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

année	nombre	évolution
2015	761	
2016	718	-5.7 %
2017	786	+9.5 %
2018	970	+23.4 %
2019	877	- 9.6 %
2020	1160	+32.3 %
2021	879 *	- 24.2 %
2022	1143	+ 30 %

*\*Fermeture du crématorium pendant deux mois (remplacement du four de crémation)*

La répartition en 2022 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 1117
- Enfants : 16
- Crémations titre gratuit : 6
- Exhumations : 4

La proportion d'adultes hommes est de 44,3 %, pour 55,7 % de femmes.

Le crématorium de Besançon Saint Claude accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Rappelons que cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (gérés par OGF), Dole et Héricourt.

## **B / Qualité du service**

### 1. Journée du temps de mémoire

Le Crématorium de Besançon conduit des actions destinées à accompagner le public. La journée « Temps de Mémoire » a pu à nouveau être organisée en 2022. Ce temps a réuni environ 40 personnes.

### 2. Enquête de satisfaction

A chaque opération de crémation, une enquête de satisfaction est remise aux familles accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie. Par ce processus, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire, qui comprend une grille d'évaluation des prestations et un espace d'appréciation libre.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par une société indépendante. 19 questionnaires (contre 18 en 2021) ont été retournés et les 5 critères : facilité à trouver le crématorium (signalétique), accueil, informations et réponses aux questions, hommage lors de la remise des cendres, accompagnement au jardin du Souvenir affichent tous un taux supérieur à 90 % de satisfaction.

Une difficulté reste celle du stationnement lors de cérémonies simultanées entre le crématorium, le cimetière Saint Claude et le funérarium à proximité.

### 3. Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

### **III – Conditions d'exécution du service**

#### **A/ Biens mis à disposition**

La Ville de Besançon met à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

Le bâtiment comprend notamment un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire et deux salles d'attente, une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend notamment la salle introduction et la salle du four.

#### **B/ Horaires d'ouverture**

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

#### **C/ Effectifs**

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles (y compris accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site).

Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

#### **D/ Tarifs**

Les tarifs 2022 ont été votés par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021.

#### **E/ Habilitations**

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré en 2021 et court pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

Le contrat 2022 a été rempli en respect des dispositions et engagements contractuels. Les relations avec les services de la Ville sont régulières.



## IV – Données économiques et juridiques

### A/ Données économiques

En k€	2022	2021	2020	2019
Nombre de crémations adultes	1 117	835 (*)	1 125	833 (*)
Résultat net après impôt théorique	109,80	- 23,7	44,28	-66,28
Dont :				
Chiffre d'affaires	506	370	513	374
Masse salariale+ frais de direction	140	123	121	123
Entretien et sous-traitance	65	49	72	74
Frais financiers/emprunt	3	11	18	25
Amortissements	92	146	155	149

(\*) En 2019 fermeture pour rebriquage du four - En 2021 : changement du four

Le niveau d'activité suit les évolutions nationales et l'installation d'un four plus performant en 2021 permet de faire face à la demande en 2022. Il n'y a pas eu d'interruption de service en 2022. Pour rappel, le site avait été fermé 2,5 mois en 2021 pour l'installation du four nouvelle génération.

Le chiffre d'affaires augmente de 35%, alors que les charges diminuent de 8,6%, ce qui explique l'important excédent réalisé en 2022.

La baisse des charges est issue essentiellement de :

- Une réduction du coût de l'énergie, du fait d'un nouveau four économe (43 K€ en 2021, 27 K€ en 2022) et de nouvelles installations (clim réversible) ;
- Une forte baisse des amortissements (92 K€ en 2022 contre 147 K€ en 2021), les investissements réalisés sur le contrat initial étant totalement amortis ;
- La baisse des intérêts des emprunts (les emprunts pour financer investissements du contrat initial sont terminés).

La plupart des autres postes de charge sont relativement stables.

L'excédent 2022 de 109 805 € inclut le calcul d'un impôt sur les sociétés théorique de 36 602 €, et une redevance de 25 495 €.

### A/ Liens avec la Ville de Besançon

En 2022, le Conseil Municipal a été sollicité sur le rapport annuel du délégataire 2021 et sur le vote des tarifs 2022.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a enregistré une redevance d'occupation de 25 495 € à verser à la Ville de Besançon au titre de l'année 2022.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **21 070,76 €** pour **545 kg** de métaux collectés. Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. La Ville de Besançon attribue dans sa totalité ce montant au financement des obsèques pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes.

**Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. Nathan SOURISSEAU,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A black ink signature with a large, sweeping loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

Anne VIGNOT



# Rapport d'activité

## 2022

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. Objet et étendue de la délégation .....	3
1.1.2. Autorité délégante .....	3
1.1.3. Délégué .....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
<b>1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1.2.1. Les services fournis .....	4
1.2.2. Les installations .....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant .....	5
<b>2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>6</b>
2.1.1. Les règles comptables .....	6
2.1.2. Compte de résultat .....	7
<b>2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>8</b>
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires .....	8
2.2.2. Charges d'exploitation .....	8
<b>2.3. COMPTE RENDU BILANTEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>14</b>
2.3.1. Etat de variation de patrimoine .....	14
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué .....	15
2.3.3. Programme contractuel d'investissements .....	15
2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année .....	15
2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise .....	15
<b>2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>15</b>
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité .....	15
2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels .....	16
<b>3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
<b>3.1. L'ÉVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE .....</b>	<b>17</b>
<b>3.2. ÉVOLUTION DE LA CRÉMATION EN FRANCE .....</b>	<b>19</b>
3.2.1. Évolution du nombre de crémations en France .....	19
3.2.2. Évolution du taux de crémation en France .....	19
<b>3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS .....</b>	<b>20</b>
3.3.1. Évolution du nombre annuel des crémations .....	20
3.3.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations .....	21
3.3.3. Répartition des crémations par sexe .....	22
<b>3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE .....</b>	<b>23</b>
3.4.1. Journée « Portes Ouvertes » et « Temps de Mémoire » .....	23
3.4.2. Registre d'appréciation du service .....	23
3.4.3. Élimination des déchets métalliques .....	24
3.4.4. Internet .....	25
3.4.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI) .....	25
<b>4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
<b>4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE .....</b>	<b>26</b>
4.1.1. Les horaires d'ouverture .....	26
4.1.2. Les moyens en personnel .....	26
4.1.3. La formation .....	26
<b>4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>27</b>
4.2.1. Les tarifs des prestations du service public .....	27
4.2.2. La révision des tarifs .....	28
<b>5. PERSPECTIVES 2023 .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS .....</b>	<b>30</b>



# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

## 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion du service public de crémation du crématorium de Besançon.

### 1.1.2. Autorité délégante

Ville de Besançon  
2, rue Mégevand  
25000 BESANCON

### 1.1.3. Déléataire

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

### 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET  
Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY  
Directeur de secteur opérationnel : M. Laurent BLANCHARD

### 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Besançon, a été débuté le 1<sup>er</sup> août 2010 pour se terminer initialement le 31 juillet 2022.

L'avenant 3 de la convention signé le 27 juillet 2021 prolonge la durée de la délégation jusqu'au 31 juillet 2027.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire assure les missions suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la tenue des registres obligatoires,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- le dépôt temporaire des urnes au crématorium,
- la fourniture des réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, à son mandataire dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la mise à disposition d'emplacements sur les « supports de la mémoire » (« Tables de la Mémoire ») pour permettre aux familles d'y apposer des plaques en mémoire aux défunts,
- le dépôt des cendres des restes mortels incinérés,
- la crémation des restes mortels exhumés,
- la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec des établissements de santé. Cette opération se fera dans le cadre des textes en vigueur. Il pourra également proposer des prestations complémentaires dans le cadre de l'objet de la délégation.

### 1.2.2. Les installations

La Ville met à disposition du Délégué l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers pour l'exécution des missions prévues. Le crématorium comprend ainsi :

- Des locaux ouverts au public avec :
  - Un hall d'accueil de 17,87 m<sup>2</sup>,
  - Une première salle de cérémonie de 89,00 m<sup>2</sup>,
  - Une salle complémentaire à la salle de cérémonie de 30,75 m<sup>2</sup>,
  - Une salle de convivialité,
  - Un bureau,
  - Quatre sanitaires,
  - Une salle de remise des urnes.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
  - Une salle introduction,
  - Une salle du four,
  - Un local technique,
  - Deux locaux de rangement,
  - Un local à poubelle,
  - Un dégagement de service.

### **1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant**

La Ville confie au Délégataire l'exploitation et la gestion du crématorium municipal dans les conditions définies dans le contrat.

Le Délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du crématorium. A cet effet, la Ville met à sa disposition les biens définis dans l'article 4 du contrat.

Le Délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au chapitre 3 du contrat.

Le Délégataire exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué et de l'ensemble des ouvrages et installations qui le composent.

La Ville conserve le contrôle du service et peut demander à tout moment au Délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.



## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Besançon n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires, notamment les frais d'administration générale, eau, frais postaux et télécom, ou font l'objet d'une clé de répartition, comme les charges de personnel.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1.2. Compte de résultat

<i>en euros hors taxes</i>	2021	% du CA	2022	% du CA	% évol.
<b>Nombre crémations (dont exhumations)</b>	<b>890</b>		<b>1 150</b>		<b>29.2%</b>
<b>Nombre crémations ( gratuites)</b>	<b>7</b>		<b>6</b>		<b>-14.3%</b>
<b>Nombre de dispersions</b>	<b>2</b>		<b>0</b>		<b>-100.0%</b>
<b>Nombre de locations de la salle de cérémonie</b>	<b>768</b>		<b>1 017</b>		<b>32.4%</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Crémation	370 299	97.0%	505 613	97.8%	36.5%
Dispersion	107	0.0%	0	0.0%	-100.0%
Salle de Cérémonie	11 363	3.0%	11 161	2.2%	-1.8%
Conservation d'urne	65	0.0%	68	0.0%	4.6%
Autres CA	33	0.0%	171	0.0%	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>381 867</b>	<b>100.0%</b>	<b>517 013</b>	<b>100.0%</b>	<b>35.4%</b>
Autres produits gestion courante			<b>40</b>	<b>0.0%</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>381 867</b>	<b>100.0%</b>	<b>517 053</b>	<b>100.0%</b>	<b>35.4%</b>
<b>Fournitures et consommables</b>	<b>44 821</b>	<b>11.7%</b>	<b>28 291</b>	<b>5.5%</b>	<b>-36.9%</b>
Eau	124	0.0%	143	0.0%	15.8%
Gaz	31 565	8.3%	15 252	2.9%	-51.7%
Electricité	11 908	3.1%	11 570	2.2%	-2.8%
Fournitures administratives	772	0.2%	730	0.1%	-5.4%
Achats Fournitures exploitation	453	0.1%	595	0.1%	31.4%
<b>Services extérieurs</b>	<b>30 352</b>	<b>7.9%</b>	<b>48 434</b>	<b>9.4%</b>	<b>59.6%</b>
Autres locations	1 158	0.3%	357	0.1%	-69.2%
Equipements opérateurs crématorium	307	0.1%	196	0.0%	-36.1%
Entretien Rep. Vetements	59	0.0%	35	0.0%	-41.5%
Entretien des équipement de cremation et filtration	27 736	7.3%	40 714	7.9%	46.8%
Contrôles techniques	-1 350	-0.4%	4 509	0.9%	434.0%
Assurances	2 442	0.6%	2 624	0.5%	7.5%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>77 782</b>	<b>20.4%</b>	<b>96 662</b>	<b>18.7%</b>	<b>24.3%</b>
Entretien des locaux et espaces verts	21 315	5.6%	24 654	4.8%	15.7%
Honoraires (CAC,...)	2 000	0.5%	2 879	0.6%	43.9%
frais de siège	32 459	8.5%	43 429	8.4%	33.8%
Déplacements, missions, réceptions	0	0.0%	172	0.0%	
Frais postaux et télécoms	8	0.0%	34	0.0%	
Redevances	22 000	5.8%	25 495	4.9%	15.9%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 045</b>	<b>1.1%</b>	<b>5 763</b>	<b>1.1%</b>	<b>42.5%</b>
CFE	2 080	0.5%	2 067	0.4%	-0.6%
CVAE	1 354	0.4%	2 869	0.6%	111.8%
ORGANIC	611	0.2%	827	0.2%	35.4%
<b>Charges de personnel</b>	<b>90 984</b>	<b>23.8%</b>	<b>96 442</b>	<b>18.7%</b>	<b>6.0%</b>
Rémunération du personnel	69 093	18.1%	72 226	14.0%	4.5%
Charges sociales	21 892	5.7%	24 215	4.7%	10.6%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>37</b>	<b>0.0%</b>	
Perte sur créances clients	0	0.0%	37	0.0%	
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>10 662</b>	<b>2.8%</b>	<b>2 915</b>	<b>0.6%</b>	<b>-72.7%</b>
Frais financiers	10 662	2.8%	2 915	0.6%	-72.7%
<b>Charges et Produits Exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	
<b>Dotations amort. et prov.</b>	<b>146 946</b>	<b>38.5%</b>	<b>92 103</b>	<b>17.8%</b>	<b>-37.3%</b>
Amortissements	146 946	38.5%	92 103	17.8%	-37.3%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>405 592</b>	<b>106.2%</b>	<b>370 646</b>	<b>71.7%</b>	<b>-8.6%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-23 725</b>	<b>-6.2%</b>	<b>146 407</b>	<b>28.3%</b>	<b>717.1%</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>36 602</b>	<b>7.1%</b>	
<b>RESULTAT après IS</b>	<b>-23 725</b>	<b>-6.2%</b>	<b>109 805</b>	<b>21.2%</b>	<b>562.8%</b>

## 2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

### 2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires des crémations s'élève à **505 613 €** pour **1 156** crémations. En 2021, il s'élevait à 370 299 € pour 897 crémations, soit une augmentation de 37 %.

Pour mémoire, le site avait été arrêté 2.5 mois, de septembre à mi-novembre 2021, pour bénéficier de l'installation d'un four de nouvelle génération très économe en énergies.

Les autres produits d'exploitation sont essentiellement représentés par les dispersions de cendres, la location de la salle de cérémonie et la conservation d'urnes et se portent sur 2022 à **11 399 €** contre 11 568 € sur N-1.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à **517 012 €** sur 2022 contre 381 867 € en 2021, soit une augmentation de 35%.

Il se décompose ainsi :

Répartition du CA	2021	2022	Var. VA	Var. %
CA Crémation :				
- Crémation adultes	360 459 €	497 148 €	136 689 €	38%
- Crémation enfants	1 663 €	1 307 €	-356 €	-21%
- Crémations d'un reliquaire	3 440 €	1 118 €	-2 322 €	-67%
- Crémations de pièce anatomique d'origine humaine	4 737 €	6 040 €	1 303 €	28%
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>370 299 €</b>	<b>505 613 €</b>	<b>135 314 €</b>	<b>37%</b>
CA Autres produits :				
- Dispersion de cendres	107 €	- €	-107 €	-100%
- Location de la salle	11 363 €	11 161 €	-203 €	-2%
- Conservation d'urnes	65 €	68 €	2 €	4%
- Autres CA	33 €	171 €	138 €	413%
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>11 568 €</b>	<b>11 399 €</b>	<b>-169 €</b>	<b>-1%</b>
<b>CA Total</b>	<b>381 867 €</b>	<b>517 012 €</b>	<b>135 145 €</b>	<b>35%</b>

En 2022, 1 165 crémations ont été réalisées pour 1 156 facturées :

- trois crémations été facturées par erreur sur le crématorium d'Avanne-Aveney, elles feront l'objet d'une facturation en 2023 ;
- quatre crémations réalisées en décembre ont été facturées sur début janvier 2023 ;
- une crémation adulte n'a pas été facturée car elle concernait le décès d'un salarié
- une crémation de PAOH petit conteneur n'a pas été facturée.

### 2.2.2. Charges d'exploitation

#### 2.2.2.1. Fournitures et consommables

##### Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium et s'élève en 2022 à **143 €** soit **0.12 €** coût par crémation.

En euros HT	2021	2022
Coût d'eau	124	143
Coût unitaire par crémation	0,14	0.12



## Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium.

Le coût total du gaz pour l'année ressort à **15 252 €**, soit **13,19 €** coût par crémation contre 35,19 € en 2021.

En euros HT	2021	2022
Coût du gaz	31 565	15 252
Coût unitaire par crémation	35,19	13,19

Une sur-provision 2021 de 7 000 euros a été régularisée en 2022 faisant baisser le prix total de 22 252 à 15 252 €.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Gaz KWh	46 082	45 334	38 778	42 099	34 732	35 357

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Gaz KWh	42 306	41 151	49 460	45 316	45 506	44 261

Total	2021	2022	Var. VAL	Var.%
Gaz KWh	570 756	510 382	-60 374	-11%

En 2022 le coût du gaz a baissé de -52% par rapport à N-1, ainsi que le coût unitaire par crémation. Cette économie s'explique principalement par l'économie de gaz réalisée grâce au nouveau four installé fin 2021 (accélération du temps de préchauffage et des temps de crémations), combinée à la hausse du nombre de crémations sur 2022 permettant d'optimiser le temps d'attente entre deux crémations,

## Électricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **11 570 €** en 2022, soit un coût par crémation de **10,01 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût de l'électricité	11 908	11 570
Coût unitaire par crémation	13,27	10,01

Malgré la hausse d'activité du site le coût et la consommation de d'électricité ont baissé grâce aux performances des nouvelles installations de clim réversible (arrêt des radiateurs et climatiseurs mobiles) et du nouveau four.

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Electricité KWh	7 194	7 971	9 996	6 521	6 135	4 878

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Electricité KWh	5 315	4 820	6 127	7 224	5 993	5 329

Total	2021	2022	Var. VAL	Var.%
Electricité KWh	88 728	77 503	-11 225	-13%

## Fournitures entretien

Le poste est nul sur 2022 comme sur l'exercice précédent.

## Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante, du photocopieur et du fax.

Le montant total s'élève à **730 €** contre 772 € en 2021.

La répartition est la suivante :

	2021	2022
Maintenance imprimante + copies (RICOH, STACI)	102	205
Bonbonne à eau (CHATEAU D'EAU)	670	525
<b>TOTAL</b>	<b>772</b>	<b>730</b>

### **Achats Fournitures exploitation**

Ce poste regroupe l'achat de petits outillages, des produits divers d'entretien des équipements d'exploitation et de plaques. Le montant du poste est de **595 €** contre 453 € en 2021.

	2021	2022
Achats de petits matériels (chargeur de batterie...)	83	368
Traitement des déchets funéraires (PROSERVE DASRI)	136	0
Pastilles réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	235	227
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>595</b>

### **2.2.2.2. Fournitures et consommables**

#### **Autres Locations**

Le montant du poste est de **357 €** contre 1 158 € en 2021.

Les coûts se décomposent ainsi :

	2021	2022
Fontaine à eau (ATRIUM)	198	0
Diffuseur de parfum (SENSORYS MP24)	960	0
Location automobiles et matériel(LOCAM)*	0	357
<b>TOTAL</b>	<b>1 158</b>	<b>357</b>

\* Location pour la période du 30/09/2022 au 29/12/2022 LUXE AROMA VHO ET MEUBLE (machine à cafés)

#### **Equipement opérateurs crématorium**

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2022, le poste s'élève à **196 €** contre 307 € en 2021.

#### **Entretien réparation vêtements**

Ce poste correspond à l'entretien des vêtements pour le personnel du crématorium. Le montant est de **35 €** en 2022 contre 59 € en 2021

#### **Entretien des équipements de crémation**

Le montant représente les prestations de maintenance des équipements de crémation, il s'élève à **40 714 €** contre 27 736 € en 2021 et se compose comme suit :

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	21 107	33 692
Frais pour pièces de rechange (ATI)	1 554	1 383
Maintenance du système d'inspection rayon X (SMITH HEIMANN)	4 235	4 235
Radio protection	840	1 404
<b>TOTAL</b>	<b>27 736</b>	<b>40 714</b>

La maintenance de l'équipement de crémation est facturée selon un forfait à la crémation. Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

### Contrôle technique

Ce poste s'élève à **4 509 €** contre -1 350 € en 2021 et correspond aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de levage, le contrôle des rejets atmosphériques et autres.

	2021	2022
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	2 280
Refacturation des frais de contrôles des rejets suite à un résultat du contrôle non satisfaisant	- 2 280	0
Vérification des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	226
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	180	275
Contrôle des installations funéraires (BUREAU VERITAS)	0	1 200
Contrôle installation électrique	285	292
Conformité bâtiment	20	0
Contrôle thermographie	225	236
<b>TOTAL</b>	<b>-1 350</b>	<b>4 509</b>

### Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 624 €** en 2022 contre 2 442 € en 2021.

#### **2.2.2.3. Autres services extérieurs**

##### Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **24 654 €** contre 21 315 € en 2021.

Ce poste comprend notamment :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux (2GM)	14 134	17 582
Entretien des espaces verts (BOILLO)	3 470	1 859
Télesurveillance (FIDUCIAL SECURITE HUM, BFD VIDEO)	216	696
Maintenance incendie (EUROFEU)	1 129	1 954
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	930	500
Divers travaux (réglage de portes, révision compresseurs, travaux électricité/plomberie ...)	1 436	910
Traitement des déchets (EMT) et frais de décharges	0	1 153
<b>TOTAL</b>	<b>21 315</b>	<b>24 654</b>

### Honoraires CAC

Les honoraires du CAC en 2022 s'élève à **2 879 €**, contre 2 000 € en 2021.

### Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **43 429 €** en 2022 contre 32 459 € en 2021 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2022, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,4 % des produits d'exploitation comme sur l'exercice précédent. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et déterminé comme suit :



	Réel 2022
Coûts siège retenus pour calcul (1)	53 263
Chiffre d'affaires total Groupe	633 216
Pourcentage théorique	8.41%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8.40%

### Déplacements, missions, réceptions

Ce poste s'élève à **172 €** en 2022 contre 0 € en 2021.

### Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de fimbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **34 €** en 2022 contre 8 € en 2021.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

### Redevances

En 2022, le montant de la redevance est de **25 495 €**, contre 22 000 € en 2021.

Le concessionnaire doit verser, en contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance de 6% du chiffre d'affaires annuel après déduction des charges d'amortissement, (hors appareil de détection), avec un minimum garanti de 22 000 € non indexé.

Le calcul pour l'année 2022 a été le suivant :

Calcul redevance 2022	
CA 2022	517 012
Dotations aux amortissements 2022	92 103
Base de CA retraitée pour le calcul de la redevance	<b>424 909</b>
Seuil	366 667
Base redevance à 6 %	58 243
Redevance 2022	3 495
Minimum redevance	22 000
Total redevance	<b>25 495</b>

#### **2.2.2.4. Impôts et taxes**

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **5 763 €** en 2022 contre 4 045 € en 2021 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

#### CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **2 067 €** sur 2022 contre 2 080 € en 2021.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,75% de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais de gestion. Pour 2022, la CVAE se porte ainsi à **2 869 €** contre 1 354 € en 2021.

### C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **827 €** en 2022 contre 611 € en 2021.

#### **2.2.2.5. Charges de personnel**

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2022 à **96 442 €** contre 90 984 € en 2021.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2022. Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 5% et également du responsable de crématorium à hauteur de 34 % de leur temps a été prise en compte pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

#### **EXPLOITATION**

	heures travaillées	heures payées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	3 291	3 663	48 996	13 899	62 896
2022	2 996	3 528	51 949	16 129	68 078

Hors participation

#### **ENCADREMENT**

	heures travaillées	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	647	17 688	7 510	25 198
2022	657	17 719	7 575	25 294

Hors participation

#### **2.2.2.6. Autres charges de gestion courante**

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement et se porte à **37 €** sur 2022 contre un solde nul sur N-1.

#### **2.2.2.7. Intérêts et charges assimilées**

Les frais financiers s'élèvent à **2 915 €** contre 10 662 € en 2021.

Les produits financiers sont prévus au contrat et au compte d'exploitation prévisionnel.

#### **2.2.2.8. Dotations aux amortissements et provisions**

##### **Dotations aux amortissements**

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

## Provisions

Néant

### 2.2.2.9. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 25% pour 2022 (Taux retenu à titre de simplification par le groupe OGF en fonction des variations fiscales).  
Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

## 2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Le montant des acquisitions d'immobilisation s'élève à **425 938 €**.

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nbre mois	Fin amor
01AGC0000002241	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	5 457	63	01/07/2027
01AGC0000002242	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	560	63	01/07/2027
01AGC0000002243	RENOV PEINTURE	01/04/2022	12 934	63	01/07/2027
01AGC0000002244	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	350	63	01/07/2027
01AGC0000002245	RENOV ARCHI. ETUDE	01/04/2022	4 300	63	01/07/2027
01AGC0000002246	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 771	63	01/07/2027
01AGC0000002247	RENOV MAÇONNERIE	01/04/2022	27 950	63	01/07/2027
01AGC0000002248	RENOV JOURS IMMOBILIER	01/04/2022	674	63	01/07/2027
01AGC0000002249	RENOV SERRURERIE	01/04/2022	4 020	63	01/07/2027
01AGC0000002250	RENOV CHAUFFAGE	01/04/2022	1 105	63	01/07/2027
01AGC0000002251	RENOV CONTROL TECH	01/04/2022	3 750	63	01/07/2027
01AGC0000002252	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM35R	01/04/2022	4 494	63	01/07/2027
01AGC0000002253	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG140MV1	01/04/2022	8 005	63	01/07/2027
01AGC0000002254	RENOV CLIM DAIKIN EXT RZASG125MV1	01/04/2022	4 648	63	01/07/2027
01AGC0000002255	RENOV CLIM DAIKIN EXT2MXM50N8	01/04/2022	4 841	63	01/07/2027
01AGC0000002256	RENOV CLIM DAIKIN EXT RXM60R	01/04/2022	7 242	63	01/07/2027
01AGC0000002257	RENOV ETANCHEITE	01/04/2022	1 466	63	01/07/2027
01AGC0000002258	RENOV CANALISATION LOCAL FOUR	01/04/2022	4 059	63	01/07/2027
01AGC0000002259	RENOV CHAMBRE FROIDE	01/04/2022	5 340	63	01/07/2027
01AGC0000002260	RENOV REMPLACEMENT FOUR CREMATION	01/04/2022	8 950	63	01/07/2027
01AGC0000002261	RENOV FOUR CR2000XXL DECENDRAGE ARR	01/04/2022	227 656	63	01/07/2027
01MC00000000817	RENOV MOB 1 PORTE URNE LINEA	01/04/2022	314	63	01/07/2027
01MC00000000818	RENOV MOB 1 SALLE DE CEREMONIE	01/04/2022	1 095	63	01/07/2027
01MC00000000821	RENOV HIFI	01/04/2022	4 860	63	01/07/2027
01MC00000000820	RENOV VIDEO	01/04/2022	4 568	63	01/07/2027
01AGC0000002278	RENOV CATAFALQUE	01/04/2022	1 728	63	01/07/2027
01AGC0000002279	RENOV CHARIOT	01/04/2022	5 943	63	01/07/2027
01AGC0000002280	RENOV DECORATION	01/04/2022	6 368	63	01/07/2027
01AGC0000002281	RENOV DEMOLITION INTERIEUR	01/04/2022	6 314	63	01/07/2027
01AGC0000002282	RENOV ELECTRICITE	01/04/2022	5 116	63	01/07/2027
01AGC0000002283	RENOV FAUX PLAFOND	01/04/2022	2 029	63	01/07/2027
01AGC0000002284	RENOV JOURS IMMO	01/04/2022	1 455	63	01/07/2027
01AGC0000002285	RENOV MENUI EXT	01/04/2022	9 488	63	01/07/2027
01AGC0000002286	RENOV MENUIS INT	01/04/2022	12 702	63	01/07/2027
01AGC0000002287	RENOV NETTOYAGE CHANTIER	01/04/2022	495	63	01/07/2027
01AGC0000002288	RENOV PEINTURE	01/04/2022	2 478	63	01/07/2027
01AGC0000002289	RENOV PLATRERIE	01/04/2022	2 910	63	01/07/2027
01AGC0000002290	RENOV PLOMBERIE	01/04/2022	5 480	63	01/07/2027
01AGC0000002291	RENOV RAVALEMENT	01/04/2022	200	63	01/07/2027
01AGC0000002342	TRX DECENDRAGE ARRIERE FOUR CR2000XXL	01/04/2022	11 824	63	01/07/2027
		<b>TOTAL</b>	<b>425 938</b>		

Le tableau des amortissements et des dotations est disponible en Annexe I.

### **2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**

#### **2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium**

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par l'organisme de contrôle Bureau Veritas afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé Franche-Comté de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium.

Cet agrément a été délivré en 2021 et court pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

#### **2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium**

Les travaux d'entretien des équipements techniques ont été assurés par la société ATI.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Il convient également de noter qu'un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place fin 2018. Celui-ci permettra de garantir une traçabilité de l'ensemble des dysfonctionnements afin d'identifier les pannes récurrentes et améliorer la disponibilité des équipements.

### **2.3.3. Programme contractuel d'investissements**

Il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissement.

### **2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Les investissements suivants ont été réalisés en 2022 :

- Rénovation Four CR2000XXL pour un montant de 227 656 € HT
- Rénovation Clim DAIKIN pour un montant de 29 229.67 € HT
- Rénovation Maçonnerie pour un montant de 27 950.44 € HT
- Rénovation Peinture pour un montant de 12 933.67 € HT
- Rénovation Menuiserie intérieure pour un montant de 13 261.92 € HT
- Travaux de Décendrage arrière four pour un montant de 11 824 € HT
- ...

*A noter : une partie de ces investissements sera prise en compte dans les immobilisations de 2023.*

### **2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements présentés précédemment.

Il n'y a pas de biens de reprise.

## **2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité**

Il n'y a aucun crédit-bail.

#### **2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels**

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé au bilan.



## 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

### 3.1. L'EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

#### **Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules**

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

#### **L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019**

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

#### **En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus**

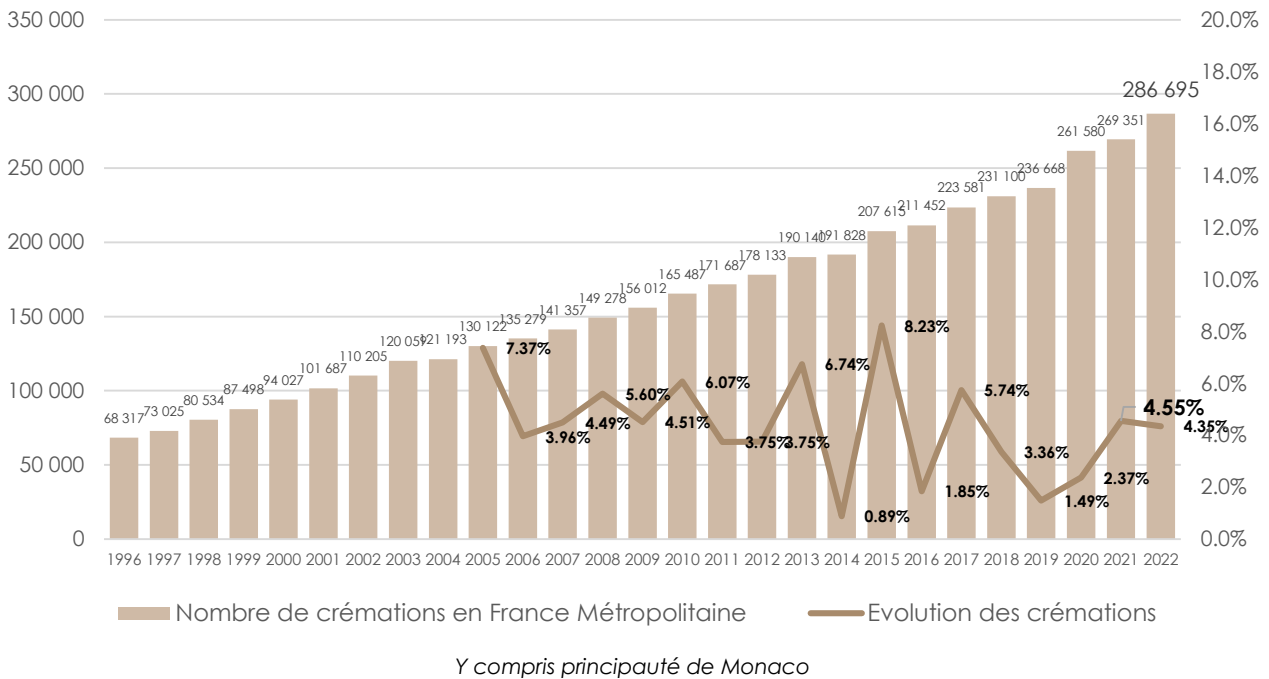
Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

**Source : INSEE**

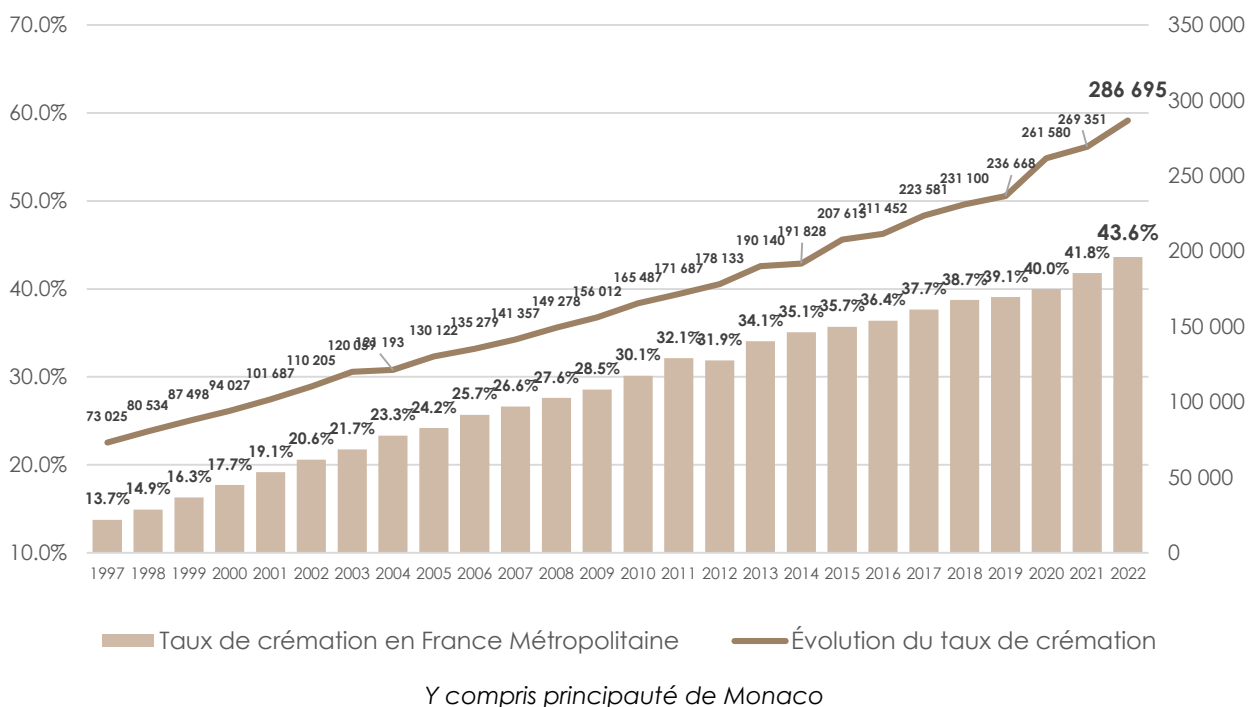
[Bilan démographique 2022 - Insee Première](#) révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par [Insee - Décès 2022](#)

### 3.2. EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE

#### 3.2.1. Evolution du nombre de crémations en France



#### 3.2.2. Evolution du taux de crémation en France



### 3.3. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation et de planification HOMMAGE a été déployée au crématorium depuis 2021. Celui-ci permet une analyse détaillée des crémations et sert de base à l'élaboration de statistiques.

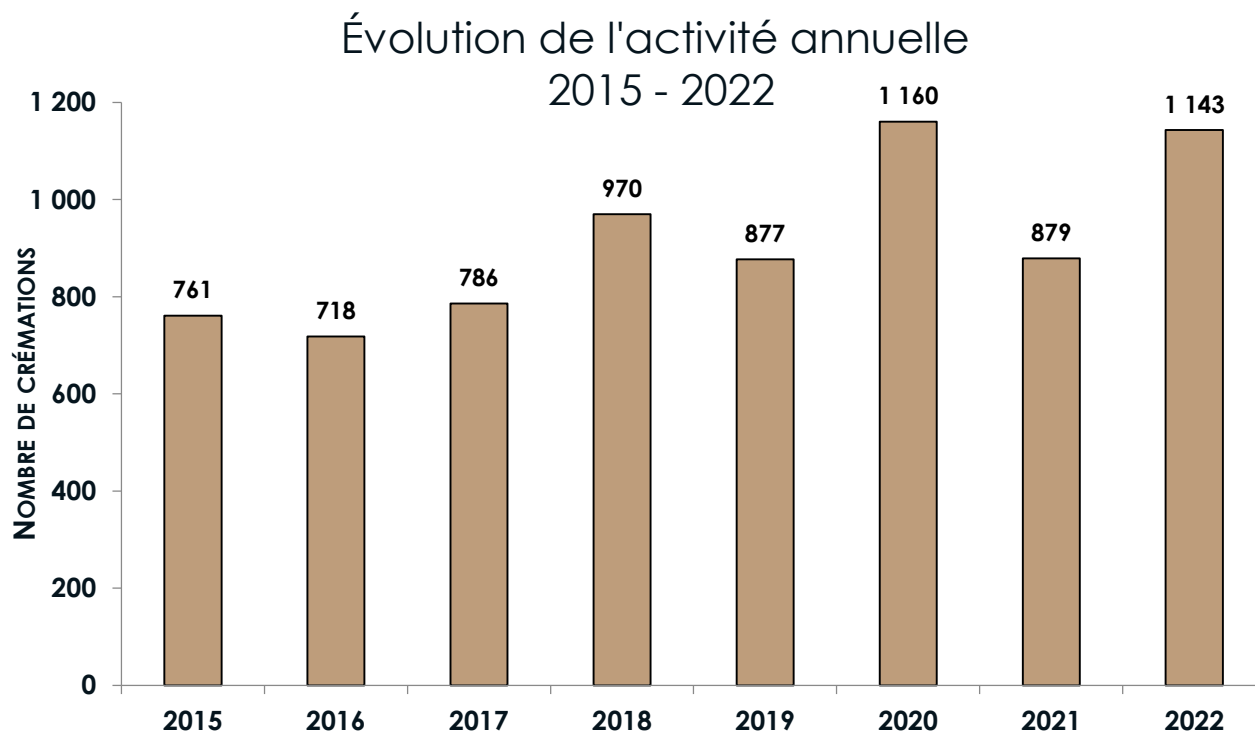
#### 3.3.1. Évolution du nombre annuel des crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2022 est de 1 143 (hors pièces anatomiques).

Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2015	761	-
2016	718	-5.7%
2017	786	9.5%
2018	970	23.4%
2019	877	-9.6%
2020	1 160	32.3%
2021	879	-24.2%
2022	1 143	30.0%

Répartition par types de crémation		
Prestations	2021	2022
Adultes	835	1 117
Crémation à titre gratuit	7	6
Enfants	21	16
<b>Sous-total</b>	<b>863</b>	<b>1 139</b>
Exhumations	16	4
<b>TOTAL (Hors Pièces anatomiques)</b>	<b>879</b>	<b>1 143</b>
Pièces anatomiques	18	22
<b>TOTAL DES CREMATIONS</b>	<b>897</b>	<b>1 165</b>

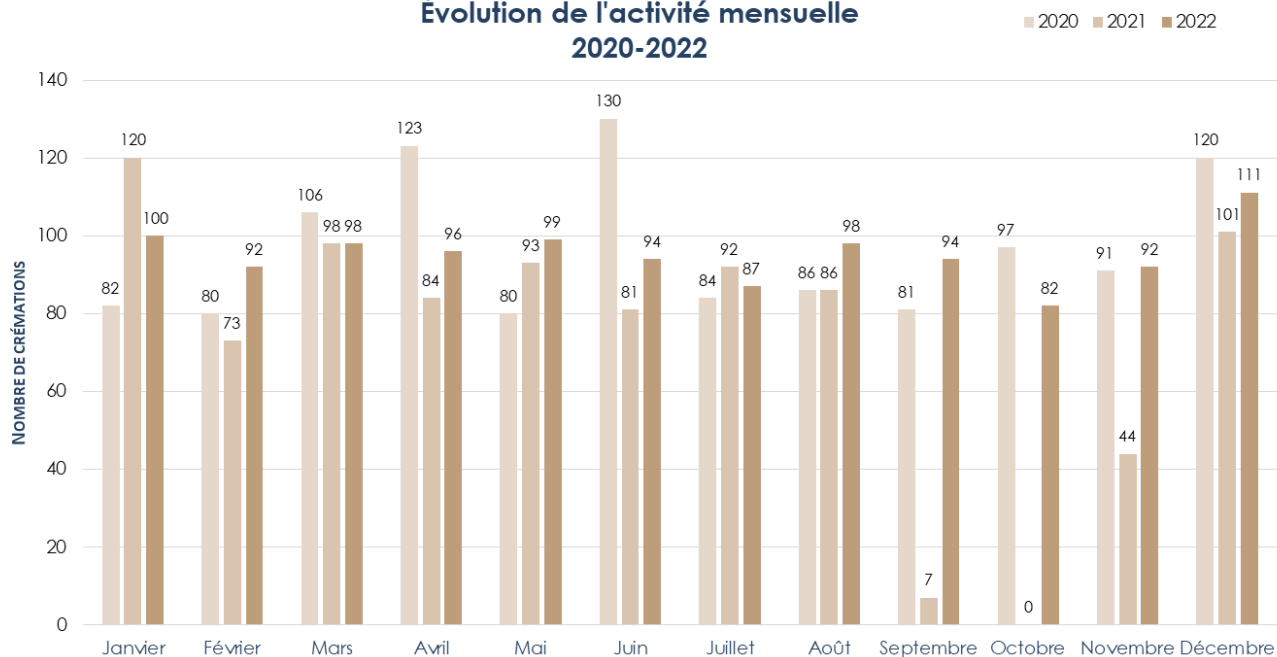
### 3.3.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations



Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	82	82	120	82	100	82
Février	80	162	73	155	92	174
Mars	106	268	98	253	98	272
Avril	123	391	84	337	96	368
Mai	80	471	93	430	99	467
Juin	130	601	81	511	94	561
Juillet	84	685	92	603	87	648
Août	86	771	86	689	98	746
Septembre	81	852	7	696	94	840
Octobre	97	949	0	696	82	922
Novembre	91	1 040	44	740	92	1 014
Décembre	120	1 160	101	841	111	1 125
<b>TOTAL</b>	<b>1 160</b>		<b>879</b>		<b>1 143</b>	



### Évolution de l'activité mensuelle 2020-2022



Pour mémoire : Changement du four de septembre à mi-novembre 2021.

#### 3.3.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	39	61	0	0
Février	35	55	2	0
Mars	46	49	3	0
Avril	37	57	1	1
Mai	42	56	1	0
Juin	40	53	1	0
Juillet	39	44	3	1
Août	46	52	0	0
Septembre	36	55	2	1
Octobre	36	44	1	1
Novembre	42	49	1	0
Décembre	60	50	1	0
<b>Total</b>	<b>498</b>	<b>625</b>	<b>16</b>	<b>4</b>
	<b>1123</b>			
<b>Proportions</b>	<b>44.3%</b>	<b>55.7%</b>		
	<b>100.0%</b>			

Évolution du taux de crémation par sexe			
Prestation	2022	2021	2020
<b>Hommes</b>	44%	58%	55%
<b>Femmes</b>	56%	42%	45%

### 3.4. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.4.1. Journée « Portes Ouvertes » et « Temps de Mémoire »

La cérémonie de mémoire a eu lieu le samedi 26 novembre 2022 à Besançon, environ 40 personnes étaient présentes.



Le président de l'association crématisiste de Besançon est intervenu pour la lecture d'un poème. Une chanteuse et un guitariste ont également accompagné la cérémonie.

#### 3.4.2. Registre d'appréciation du service

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

## Synthèse des résultats

Niveau	Score
Excellent	> 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

Evolution (+/- 5 points)	Signification
▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 / 2021)
Nombre de questionnaires	3	6	8	2	19	18	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	100,0%	83,3%	100,0%	50,0%	89,5%	100,0%	▼
L'accueil	100,0%	83,3%	100,0%	100,0%	94,7%	100,0%	▼
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	83,3%	100,0%	100,0%	94,4%	100,0%	▼
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	-	100,0%	-	100,0%	100,0%	▶

### 3.4.3. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **21 070,76 €** pour **545 kg** de métaux collectés.

#### Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus de la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux du crématorium de Besançon à 54 % à Trésorerie Grand Besançon.

Au titre de 2021, la somme de 4 980.21 € n'a pas encore été reversé à des associations, fondations ou autres structures.

#### Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

#### Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères

impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

#### Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

#### Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient **89 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

En Bourgogne-Franche-Comté, la Fondation PFG a versé au total **14 000 €** aux associations ci-dessous :

Nom de l'association	Localité	Département	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Coccinelle	Besançon	Doubs	Renforcer les propositions autour du deuil périnatal, pour l'inclure dans les outils mobilisés sur d'autres thématiques : groupes de paroles, sensibilisation des professionnels de santé sur le vécu des parents, conférence, bibliothèque thématique à disposition des adhérent.es.	10 000,00 €
Traces de vies	Dole	Jura	Formation de 8 biographes pour intervenir auprès de personnes en fin de vie ou gravement malade. Le biographe recueille les témoignages et en écrit un livre biographique pour partager les souvenirs et aider les personnes en fin de vie et leurs proches à se préparer à leur mort. La demande de don couvre aussi la réalisation d'une biographie. (Environ 4500€)	4 000,00 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'Helebor pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, Visitatio – Voisins & Soins bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

#### 3.4.4. Internet

Statistiques Google My Business période de septembre 2022 à février 2023 :

Interaction avec la fiche de votre établissement	2 446
Utilisateurs ont vu la fiche de votre établissement	8 482
Appels effectués depuis la fiche de votre établissement	276
Demandes d'itinéraire effectuées depuis la fiche de votre établissement	1 782
Clics vers le site Web effectués depuis la fiche de votre établissement	388

#### 3.4.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).



La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents points du territoire français.

## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

#### 4.1.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires de crémation ont fait l'objet de modification au cours de l'année 2021 en réponse à l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'ajout d'un créneau de crémation à 18h ainsi que l'ouverture du crématorium le samedi après-midi aux mêmes horaires qu'en semaine.

Le service de crémation est assuré (hors horaires Covid-19) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00,
- et le samedi de 8h30 à 12h30.

Une astreinte téléphonique est mise en place du 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

#### 4.1.2. Les moyens en personnel

Trois personnes, dont Madame Virginie FORTIN, responsable du crématorium, concourent à la tenue quotidienne du site avec :

- accueil des familles,
- accueil des entreprises de pompes funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- réalisation des crémations et de la remise des cendres ou de la dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière,
- remise en ordre du crématorium entre chaque crémation,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Elles assurent également l'information téléphonique des familles, la tenue du planning de crémation et l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium.

Elles reçoivent en cas de besoin le soutien des équipes locales du groupe OGF dans le cadre du renforcement de l'équipe du crématorium en cas de forte demande de crémations.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La Direction des Crématoriums et de l'Environnement, de la communication, juridique et travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Laurent BLANCHARD, directeur de secteur opérationnel.

#### 4.1.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,



- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

## 4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2022 (T.T.C. arrondis à l'unité inférieure selon l'avenant de transfert) étaient les suivants :

Prestations	Détail des prestations	Tarifs au 1er janvier 2022		
		Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémations adultes	<i>Les crémations pour les indigents sont gratuites</i>	448.33 €	89.67 €	538.00 €
Crémations jeunes enfants	<i>de 1 à 12 ans</i>	223.33 €	44.67 €	268.00 €
Crémations très jeunes enfants	<i>de 0 à 1 an</i>	81.67 €	16.33 €	98.00 €
Crémations indigents	<i>prestations gratuites</i>	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Crémations de restes mortels > 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	223.33 €	44.67 €	268.00 €
Crémations restes mortels < 5 ans	<i>Restes mortels à la suite d'exhumations ou de reprises de concession</i>	448.33 €	89.67 €	538.00 €
Pièces anatomiques - petit conteneur (30kg et 100L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	223.33 €	44.67 €	268.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60kg et 200L)	<i>Gratuité dans la limite de 18 prestations par an (petits et grands conteneurs)</i>	448.33 €	89.67 €	538.00 €
Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière		44.17 €	8.83 €	53.00 €
Dispersion des cendres	<i>Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec intervention du Maître de cérémonie</i>	55.00 €	11.00 €	66.00 €
Cérémonie simple suivi d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité)	<i>Recueillement</i>	0.00 €	Gratuit	0.00 €
Cérémonie standard suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	70.83 €	14.17 €	85.00 €
Cérémonie personnalisée suivi d'une crémation (salle de cérémonie)	<i>Sur demande de la famille</i>	144.17 €	28.83 €	173.00 €
Salle de cérémonie, en l'absence de crémation		95.83 €	19.17 €	115.00 €
Conservation urnes	<i>conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire</i>	22.50 €	4.50 €	27.00 €
Urne cinéraire		34.17 €	6.83 €	41.00 €
Enregistrement et Envoi CD Cérémonie		34.17 €	6.83 €	41.00 €
Enregistrement et Envoi CD Présentation à la flamme		15.83 €	3.17 €	19.00 €

Autres prestations :	Détails des prestations	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Espace de convivialité, (durée 1h30)	<i>en l'absence de crémation</i>	92.50 €	18.50 €	111.00 €
Collation	<i>sucrée ou salée, mini 20 personnes, prix par personne</i>	7.50 €	1.50 €	9.00 €
Service traiteur	<i>sur devis</i>		sur devis	

#### 4.2.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions du contrat de délégation, les tarifs ont été actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ceux-ci ont augmenté de + 4 % par rapport aux tarifs de l'année 2021.

## 5. PERSPECTIVES 2023

- **Enquêtes de satisfaction dématérialisées**

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ces crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.



